



Rendez-vous de carrière 2024-2025

ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Je suis concerné-e si j'ai été
promu-e :

6

au 6e échelon
entre le 1er
septembre
2023 et le 31
août 2024

8

au 8e échelon
entre le 1er
mars 2023 et
le 1er février
2024

9

au 9e échelon
entre le 1er
septembre
2023 et le 31
août 2024

Quelle est la forme du rendez-vous de carrière ?

1

inspection en classe ou
en situation
professionnelle si je suis
enseignant-e du 1er ou du
2nd degré, professeur
documentaliste ou CPE

1

entretien avec mon
supérieur hiérarchique si je
suis PE, Psy-EN Eda

et/ou

2

entretiens si je suis
enseignant-e du 2nd
degré, professeur
documentaliste, CPE,
Psy-EN Edco ou DCIO

Si vous êtes adhérent-e, la CFDT
peut vous accompagner pour
préparer au mieux ce rendez-vous

Que se passe-t-il après le rendez-vous de carrière ?

Chaque rendez-vous de
carrière aboutit à la rédaction
d'un **compte rendu**, précisant
un niveau d'expertise pour un
certain nombre de
compétences professionnelles



Une fois le compte-rendu reçu
je dispose de

15

jours pour formuler des
observations si je le souhaite

Les niveaux
d'expertise sont :



à consolider
satisfaisant
très satisfaisant
excellent

Faites appel à la CFDT
pour vous aider si
besoin !



Rendez-vous de carrière

ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES



Je reçois mon appréciation finale **au début de l'année scolaire qui suit mon rendez-vous de carrière.**

L'appréciation finale

Celle-ci peut être :

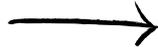
- à consolider**
- satisfaisant**
- très satisfaisant**
- excellent**

Si j'estime que celle-ci n'est pas satisfaisante par rapport au déroulé du rendez-vous de carrière, je peux :

Contester l'appréciation finale

30 JOURS

Je conteste cette appréciation dans le délai imparti



30 JOURS

Le rectorat dispose du même délai pour me répondre, l'absence de réponse vaut refus

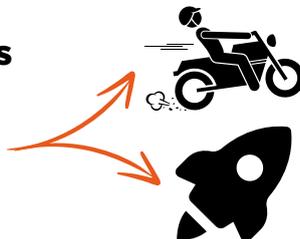


30 JOURS

En cas de refus je dispose du même délai pour saisir la CAPA ou la CAPD

Faites appel à la CFDT pour vous aider à rédiger votre contestation et défendre votre dossier lors de la CAP

Une fois les appréciations finales de tous les collègues fixées celles-ci sont utilisées pour

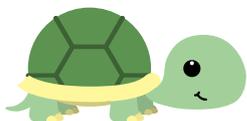


Tout ça pour quoi ?

Un avancement d'échelon accéléré au 7e et au 9e échelon

Le barème de passage à la hors-classe

Au printemps de l'année scolaire qui suit mon rendez-vous de carrière je sais donc si je bénéficie d'une promotion accélérée grâce à celui-ci



Pour être accompagné-e, suivi-e et défendu-e, j'adhère à la CFDT

